



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1545**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1545**

objet : **Travaux de maintenance du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de maintenance du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Le montant global maximum des travaux est de 42 000 000 € HT sur quatre années.

Les travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine feraient l'objet des 18 lots géographiques suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire selon la répartition suivante :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu,
- lot n° 2 : Villeurbanne,
- lot n° 3 : Lyon 6°,
- lot n° 4 : Lyon 3°,
- lot n° 5 : Lyon 7°,
- lot n° 6 : Lyon 8°,
- lot n° 7 : Lyon 5° et 9°,
- lot n° 8 : Lyon 1er, 2°, 4°,
- lot n° 9 : Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize,
- lot n° 10 : Bron, Chassieu, Vaulx en Velin,
- lot n° 11 : Saint Priest, Corbas, Mions,
- lot n° 12 : Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison, Sainte Foy Lès Lyon,
- lot n° 13 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Givors, Grigny,
- lot n° 14 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny,
- lot n° 15 : Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Saint Didier au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or,

- lot n° 16 : Saint Cyr au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or,

- lot n° 17 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Rochetaillée sur Saône, Neuville Sur Saône,

- lot n° 18 : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Chacun des lots numéros 1, 7, 8, 9, 10, 12 et 13 comporterait un engagement de commande annuel de 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum.

Chacun des lots numéros 2, 3, 4 et 15 comporterait un engagement de commande annuel de 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum.

Chacun des lots numéros 5 et 6 comporterait un engagement de commande annuel de 100 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum.

Chacun des lots numéros 11, 14, 16, 17 et 18 comporterait un engagement de commande annuel de 200 000 € HT minimum et 700 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier :

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la consultation pour les travaux de maintenance du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,

- lot n° 2 : Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 179 400 € TTC et maximum de 598 000 € TTC,

- lot n° 3 : Lyon 6°, pour un montant annuel minimum de 179 400 € TTC et maximum de 598 000 € TTC,

- lot n° 4 : Lyon 3°, pour un montant annuel minimum de 179 400 € TTC et maximum de 598 000 € TTC,

- lot n° 5 : Lyon 7°, pour un montant annuel minimum de 119 600 € TTC et maximum de 478 400 € TTC,

- lot n° 6 : Lyon 8°, pour un montant annuel minimum de 119 600 € TTC et maximum de 478 400 € TTC,

- lot n° 7 : Lyon 5° et 9°, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,

- lot n° 8 : Lyon 1er, 2°, 4°, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,

- lot n° 9 : Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,
- lot n° 10 : Bron, Chassieu, Vaulx en Velin, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,
- lot n° 11 : Saint Priest, Corbas, Mions, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 837 200 € TTC,
- lot n° 12 : Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison, Sainte Foy Lès Lyon, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,
- lot n° 13 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Givors, Grigny, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 717 600 € TTC,
- lot n° 14 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 837 200 € TTC,
- lot n° 15 : Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Saint Didier au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, pour un montant annuel minimum de 179 400 € TTC et maximum de 598 000 € TTC,
- lot n° 16 : Saint Cyr au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 837 200 € TTC,
- lot n° 17 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Rochetaillée sur Saône, Neuville sur Saône, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 837 200 € TTC,
- lot n° 18 : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, pour un montant annuel minimum de 239 200 € TTC et maximum de 837 200 € TTC.

4° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 - comptes 615 220 et 231 510 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.